

## Questions orales

[Français]

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES RENSEIGNEMENTS QUE LA GRC FOURNIRAIT À L'INTERPOL

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Justice.

Étant donné que la Gendarmerie royale du Canada peut violer inconsciemment l'article 4 de la loi sur les secrets officiels, en fournissant à l'Interpol des renseignements sur les citoyens canadiens, lesquels sont susceptibles d'être transmis aux forces policières de pays communistes ou fascistes, le ministre pourrait-il ordonner une enquête à ce sujet, afin que l'on sache si la Gendarmerie royale du Canada fournit à l'Interpol des renseignements qui pourraient porter atteinte à l'intégrité de certains citoyens du Canada?

[Traduction]

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Eh bien, monsieur l'Orateur, en tant que solliciteur général suppléant, je ne connais pas bien les effets possibles dont parle le député. Je porterai sa question à l'attention du solliciteur général immédiatement et m'assurerai qu'il obtienne une réponse.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA COURONNE EN MATIÈRE D'AFFECTIONS PROVOQUÉES PAR LES SUBSTANCES RADIOACTIVES

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement envisage-t-il de modifier le délai de prescription attaché aux poursuites contre la Couronne ou ses organismes, pour qu'il soit très clair que dans les cas où des personnes ont subi des blessures physiques ou des maladies causées par la radioactivité, ce délai ne commence que lorsque la blessure ou la maladie est connue et non quand la cause, en l'occurrence la radioactivité, est connue? Me suis-je bien fait comprendre? En d'autres termes, sera-t-il assuré qu'il ne faudra pas tenter de poursuites avant qu'il ait été établi qu'il y a eu blessure, et non dès qu'on apprend qu'il y a eu exposition à des éléments radioactifs?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, pour moi, la question est claire. Lors de la réunion des procureurs généraux qui s'est tenue à Halifax en octobre 1975, j'ai dit que j'envisageais de réviser la loi sur la Cour fédérale et la loi sur la responsabilité de la Couronne. Je n'ai pas changé d'avis depuis. Pour le moment, je ne suis pas à même de dire quand je pourrai faire des recommandations à mes collègues ni quand nous pourrions présenter un bill. Cependant, la question soulevée par le député est à l'étude.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre ne pourrait pas accorder davantage de priorité à cette question puisque dernièrement elle intéresse beaucoup certaines régions du pays.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, j'admets certes qu'il s'agit d'une question importante, surtout pour les commentants du député. C'est une question prioritaire, mais le

[M. Macdonald (Rosedale).]

Canada et la Chambre sont aux prises avec une multitude de questions prioritaires. L'important c'est de voir quand je pourrai faire la recommandation et quand celle-ci pourra être étudiée par le cabinet ou par la Chambre.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

L'EXPULSION DE ROOSEVELT DOUGLAS—LA DÉMARCHÉ DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'aimerais poser une question à l'intention du premier ministre suppléant, concernant l'incident survenu à Sir George Williams et le cas Roosevelt Douglas. Pourrait-il dire à la Chambre si le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a reçu des instances d'un ministre quelconque concernant l'expulsion de Roosevelt Douglas du Canada, qui a été reconnue coupable relativement à l'incident de Sir George Williams?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner, mais j'aurais cru que les entretiens entre les ministres étaient de caractère confidentiel.

**M. Epp:** Puis-je poser la question suivante au premier ministre suppléant: Voudrait-il dire à la Chambre si l'ancien premier secrétaire du premier ministre, aujourd'hui ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait des instances auprès des fonctionnaires de l'immigration en vue d'accélérer ou de retarder la procédure d'expulsion de Roosevelt Douglas qui n'était pas encore terminée, particulièrement à cause du fait que le premier ministre a déclaré hier que son premier secrétaire était intervenu à cette époque à la demande d'un gouvernement ami, parce que si le procès devait continuer et que la personne en cause devait être expulsée, cela pouvait créer des difficultés dans le pays ami?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je prendrai des renseignements. Je ne suis pas certain, cependant, à quoi cela va mener. Le gouvernement a bel et bien fait ce qu'il fallait pour expulser Rosie Douglas. C'est le ministre qui a pris cette décision qui a reçu l'appui de l'ensemble du cabinet.

\* \* \*

**LES PÊCHERIES**

LA DEMANDE DE REPORT DES RESTRICTIONS RELATIVES À LA PÊCHE AU SÉBASTE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Étant donné les incidences regrettables des restrictions imposées à la pêche au sébaste atlantique dans le golfe du Saint-Laurent et étant donné l'inquiétude de l'industrie de la pêche, ainsi que des gouvernements provinciaux de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui ont demandé que l'imposition des restrictions soit retardée jusqu'à ce qu'ils aient pu en évaluer les conséquences, le ministre dirait-il s'il s'est rendu à cette demande et quelle mesure il a décidé de prendre?